Attestations de compétences acquises

Objectifs du module

Ce module, destiné au profil enseignant du bac pro MELEC, est destiné à la création d'**attestations des compétences professionnelles acquises** pour les apprenants. Ce document, délivré à l'apprenant en fin ou en sortie de parcours, sera authentifié par la signature du chef d'établissement.

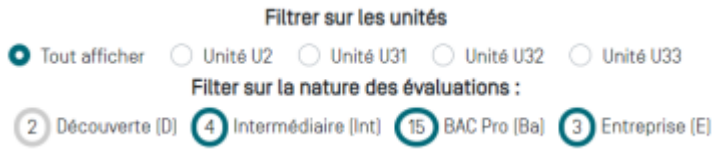
Après sélection d'un apprenant, plusieurs modes de visualisation sont proposés pour son livret de compétences, dont les données sont alimentées à la fois par les évaluations issues de l'établissement, et par les bilans entreprise.
À partir des données présentées dans ce tableau de bord, il est possible de valider individuellement chacune des compétences pour créer ensuite l'attestation de compétences correspondante.

L'attestation de compétences peut être considérée comme un passeport pour l'emploi en attestant du suivi et des acquis de compétences au regard du référentiel du diplôme préparé et non obtenu. .

Générer une attestation de compétences professionnelles

Pour générer une attestation, choisissez le niveau et l'élève pour lequel vous souhaitez la faire.

Vous avez la possibilité de filtrer les unités et la nature des évaluations à consulter.



Vous pouvez afficher les compétences comme vous le souhaitez :

- cliquez sur ⇐⇒ pour avoir une vue condensée des compétences ;
- cliquez sur ☰ pour afficher les critères d'évaluation ;
- cliquez sur le numéro de la compétence que vous souhaitez visualiser.

Choisissez les compétences qui sont validées en fonction des résultats de l'apprenant en cliquant sur ☑ qui permet de cocher la compétence validée.



Quand vous avez sélectionné les compétences validées de l'apprenant, cliquez sur ✔ GÉNÉRER L'ATTESTATION DE COMPÉTENCES pour finaliser l'attestation.

Un fichier au format PDF est automatiquement enregistré sur votre ordinateur. Il est intitulé “attestation_competences_NOM_Prenom-année-mois-jour”.